Houzé

Tournai en Belgique

assemblée du Peuple Souverain à Tournai le 1e Mars 1793
Houzé - Président
discours du citoyen Houzé Président



PROCÈS VERBAL

DE L'ASSEMBLÉE DU PEUPLE SOUVERAIN

DE TOURNAY,

du 1er. Mars 1793, an second de la République Française.

LE Peuple de Tournay & sa Banlieue, ayant été duement convoqué par Affiches, Cris publics & son de Trompe, dans l'Église de St. Martin, de la part du Général OMORAN, en conséquence des Décrêts des 15, 17 Décembre 1792, & 31 Janvier 1793, pour cejourd'hui neuf heures du matin; l'appel ayant été réitéré par le son de la grosse Cloche de la Ville, & de celle de l'Abbaye de Saint Martin, l'ouverture de la Séance a été faite à neuf heures & demie, par le Citoyen Général OMORAN, qui annonça au Peuple assemblée qu'il étoit convoqué pour émettre librement son vœu sur le mode de Gouvernement qu'il vouloit adopter, après quoi le Citoyen THIEBAULT, Commissaire du Pouvoir Exécutif de France, prononça un Discours Patriotique sur les avantages d'un Gouvernement fondé sur la Souveraineté du Peuple, & sur la liberté des suffrages de cette Assemblée, il invita ensuite le Peuple à choisir un Président & quelques Secrétaires.

Le Peuple a choisi pour Président le Citoyen HOUZÉ, & pour Secrétaires les Citoyens DEZAU & BONAVENTURE, & ce choix a été unanime & par acclamations.

Ce fait, le Président est monté à la Tribune, & a prononcé un Discours sur les avantages de la Réunion à la République Française, après quoi l'Assemblée a, d'une voix unanime, & par acclamation, déclaré que le Peuple de la Ville & Cité de Tournay & sa Banlieue se réunissoit à la France, pour ne faire avec elle qu'une seule & unique République.

Le Peuple a ensuite nommé, aussi par acclamation, les Citoyens HOUZÉ, DROGART-DERASSE & DEBONNAIRE-COMMAR, pour porter cette décision unanime à la Convention Nationale à Paris, & en demander l'acceptation & le Décrêt.

Il a chargé au surplus lesdits Députés de solliciter, de la justice de la Convention Nationale, des appaisemens qui calment la terreur que l'on a jetté dans les esprits, sur le mode d'introduction des Assignats dans la Belgique, pour la liquidation des affaires antérieures à la Réunion décrétée, & sur celui de la liquidation des dettes des Administrations Belges.

Ainsi décidé, fait en double, & proclamé dans l'Assemblée du Peuple Souverain de Tournay, les jour, mois & an susdits.

Etoient signés HOUZÉ, Président,
BONAVENTURE & J.B. DEZAU, Secrétaires.

Cet Acte effectué, les voutes ont retenti des plus vifs applaudissemens auxquels se sont mêlés les sons militaires de l'Hymne des Marseillois.

Un Membre a proposé de solemniser cet heureux événement par le son de toutes les Cloches.

Un autre, de fêter ce jour par des Illuminations.

Un troisième, de témoigner sa joye à l'instant par des Danses autour des Arbres de Liberté, qui ornent les Places publiques.

Un autre enfin, de faire imprimer, à la suite du présent Procès-Verbal les Discours prononcés par les Citoyens THIEBAULT & HOUZÉ; toutes ces propositions ont été admises à l'unanimité.

S'ensuit le Discours prononcé par ledit Citoyen THIEBAULT.

DISCOURS

DU LIEUTENANT-GÉNÉRAL

O M O R A N,

AUX CITOYENS DE TOURNAY ET DU TOURNÈSIS,

Convoqués en Assemblées Primaires.

CITOYENS, FRÈRES ET AMIS,

JE vous ai fait convoquer en conformité du Décrêt de la Convention Nationale, du 31 Janvier, pour émettre volontairement & librement vos vœux sur le mode de Gouvernement que vous voulez adopter.

Élevé parmi vous, dès ma tendre jeunesse, vos intérêts me sont bien chers, & je regarderai ce jour comme le plus beau de ma vie, s'il devient l'époque de votre bonheur, & qu'il soit consacré à établir sur des bases durables, la Souveraineté, la Liberté & l'Egalité des Citoyens de Tournay & du Tournèsis.

A Tournay, 1. Mars 1793, l'an 2me. de la République Française-
çaise.

OMORAN.

DISCOURS DU CITOYEN THIEBAULT,

A L'ASSEMBLÉE DE TOURNAY,

Le premier Mars 1793, l'An 2me. de la République-Française.

CHERS CITOYENS, PEUPLE SOUVERAIN,

PErmettez à notre zèle, aussi pur qu'il est ardent, de vous féliciter sur la rentrée dans vos droits naturels, imprescriptibles & sacrés. Dieu, le Dieu de la nature, le protecteur de la vérité, le rémunérateur de la vertu, l'ami du bonheur de ses créatures, ne vous a point créés esclaves : il vous a créés libres ; & il n'appartient à personne de vous dépouiller de ses dons. Dieu n'a point dit à un enfant dans les langes, *tu auras des privilèges*, & aux autres enfants, *vous souffrirez tous & tout des privilèges de cet enfant.* Lorsque l'on forme une Société Nationale, ce n'est que pour faire protéger les droits de chaque individu, par l'appui de toute la Nation. C'est donc à la Nation seule, que le soin & le droit de la protection sont confiés. La Nation ne se formant que pour elle même, conserve donc entièrement, absolument, & toujours la véritable Souveraineté.

Vous nous pardonnerez, chers Citoyens, de vous rappeller que c'est la France qui a découvert, recréé, pour ainsi dire, promulgué & rétabli ces grands principes : c'est-elle, & certes il lui est permis de s'en glorifier, c'est elle qui au prix des plus grands sacrifices, est rentrée elle-même dans ses droits, & vous a mis en état de rentrer dans les vôtres.

Trouvez bon que les Français s'en réjouissent avec vous ; & si vous voulez prouver que vos droits vous sont chèrs, que vous savez les évaluer, jouissez en, en hommes dignes de la Liberté & de l'Égalité ; jouissez-en de manière à sauver votre Patrie, & à la rendre heureuse ; élevez vos pensées au niveau de la question sur laquelle vous êtes interrogés ; écartez loin de vous les petites pas-

sions, & les maximes serviles ; rejettez les mesures partielles & les moyens foibles ; prononcez-vous grandement : faites le bonheur de votre Patrie ; votre propre bonheur, celui de vos familles, & de vos amis ; consolidez celui de vos descendants : que les Français soient récompensés de leurs efforts par le spectacle que vous leur donnerez ; que les ennemis de la raison, de la justice & des droits de l'Homme en soient consternés ; que les Peuples esclaves en soient instruits & consolés ; que les Tyrans en frémissent, & que vous partagiez les bénédictions des générations futures avec tous ceux qui auront préparé leur bonheur.

Trouvez bon que nous jouissions du spectacle le plus majestueux à nos yeux, celui d'un Peuple Souverain qui manifeste librement sa volonté sur son Gouvernement.

DISCOURS DU PRÉSIDENT.

JAmais Citoyens le Soleil n'a éclairé dans cette Cité un jour aussi auguste ; jamais vos Ancêtres n'ont traité, jamais vous ne traiterez de matière aussi importante, jamais vous ne remplirez un devoir aussi sacré que celui qui vous appelle aujourd'hui. Par le choix d'un Gouvernement, vous allez décider votre sort & celui des générations futures. Quels regrets n'aurions nous pas, quels reproches n'essuyerions nous pas, si esclaves des préjugés destructeurs de la raison naturelle, d'une habitude devenue sous les fers du Despotisme, une seconde nature, égarés par les clameurs égoïstes de ceux qui nous présentent un abîme de malheurs imaginaires, parce qu'ils regrettent des privilèges personnels, nous n'écartions loin de nous toutes ces impulsions étrangères, pour nous jetter dans les bras de la raison, & calculer froidement ce qu'est la Souveraineté du Peuple, quels sont ses bases & ses effets ?

Aucun de vous, Citoyens, n'ignore que sans la Liberté & l'Égalité,

cette Souveraineté ne seroit qu'une dérision, aucun de vous n'ignore que les institutions de la République Française ne sont fondées que sur ces droits sacrés & inaliénables de Liberté & d'Egalité.

Vous entendez, à la vérité, beaucoup de gens crier *la France est pleine de mécontens : l'état y est obéré : les fortunes particulières y sont compromises ; la Religion n'y existe plus : la vie des Citoyens ne leur appartient pas*, &c.

Mais examinez, Citoyens, chacun de ces détracteurs du nouveau régime, & vous reconnoitrés un homme personnellement intéressé aux anciens abus, un privilègié enfin, c'est-à-dire, un Juge inique & réprochable.

Tous ces tableaux qu'on vous fait, croyez le, Citoyens, sont exagérés, *les mécontens* en France, sont ceux qui n'aiment ni la Liberté, ni l'Egalité ; qui enfin n'aiment pas le Peuple, parce qu'ils n'aiment qu'eux ; leurs malheurs, qui ne laissent pas d'exciter notre pitié, sont nés presque tous de leurs fautes, de leur obstination, de leur imprudence, & souvent de leurs trahisons.

L'état sans être réellement obéré, vû l'immensité des Biens Nationaux, est soumis à des dépenses énormes par une quintuple Guerre. mais ces dépenses ne sont que momentanées, car cette Guerre elle-même ne peut durer ; mais la somme actuellement nécessaire pour une année, suffira dans d'autres tems à deux lustres de prospérité, mais ces dépenses vont donner à la France, à Nous, à l'Europe une paix perpétuelle.

Si *les fortunes particulières* sont soumises à des charges, ces charges, moins lourdes qu'on ne vous le fait croire, sont encore l'effet de cette Guerre générale par laquelle la France, seule contre tous les Tyrans, prouve que ses moyens & ses richesses surpassent celles de toutes les Nations ; mais ces charges finiront par une paix prochaine & ne se reproduiront plus, parce que cette paix sera durable ; au lieu que les Peuples ont toujours été écrasés sans connoissance, sans profit & sans appercevoir, dans les fiècles, le terme de leurs sacrifices & de leurs malheurs.

Votre Religion ne sera pas en péril : la France manifeste de plus en plus le systême de Liberté le plus illimité pour votre Culte. Gardez-vous seulement de vous laisser surprendre par

des équivoques, distinguez le Prêtre du Citoyen; distinguez les fonctions du Sacerdoce d'avec ce que le Sacerdoce appelle son temporel; disinguez les dogmes de l'Eglise des institutions de l'ordre social, & votre consience s'appaisera, elle concevra aisément que le système de Liberté & d'Egalité n'a rien d'incompatible avec les préceptes & l'erercice de votre Religon.

Quant à *vos Personnes*, si l'on vous a fait croire que le Serment que doit tout Homme libre de mourir en défendant sa liberté vous ménaçoit d'une milice forcée, ou tirée au sort, c'est encore une exagération des ennemis de la Liberté. Cette Liberté ne fera pas chez nous ce que le despotisme a trouvé inutile d'y entreprendre: notre Pays est trop peuplé pour que la disette d'Hommes conduise à cette extrêmité; il est trop riche pour que le Citoyen peu porté au mêtier des armes ne soit aisément remplacé; la défaite des tyrans, la paix est trop prochaine pour que les moyens extrêmes deviennent nécessaires: cette terreur est d'ailleurs si pusillanime que les Français, qui couvrent l'Europe de tant d'Armées, qu'ils vont doubler incessamment, ont rejetté le sort pour se procurer leurs nouveaux Soldats.

Un Gouvernement fondé sur la Liberté & l'Egalité est donc le seul que nous puissions choisir; car il est le seul qui convienne a un Peuple qui récupère les droits impescriptibles de sa souveraineté, à moins qu'il ne veuille aliéner ce bien précieux, le même jour qu'il le retrouve; il est le seul enfin que la France pourroit & voudroit souffrir dans les Pays-Bas.

Le Gouvernement Républicain peut donc exister chez vous, Citoyens, de deux manières, ou isolé, ou au moyen d'une réunion à une autre République fondée sur les mêmes principes.

Si vous restiés isolés, Citoyens, (car vous savez que tout ce qui vous environne s'est déjà réuni à la France) vous devriez, en conséquence du principe de l'Egalité, former les mêmes institutions qui existent en France, car les mêmes causes produisent les mêmes conséquences; mais avant d'y parvenir quels chocs, quelles discusions, quelles luttes ne déchireroient pas votre sein? La moindre force publique (& il vous en faudroit une) acheveroit la ruine d'une Ville

déjà obérée ; & cette force que seroit-elle ? Rien. Si vous aviez besoin des secours de vos voisins vous ne les auriez pas, ou vous les payériez au double. Une inimitié fatale, suite infaillible de l'opposition de sentimens, regneroit entre vous & les Belges réunis à la France, des années se passeroient avant que vos Loix fussent créées sur les nouveaux principes ; enfermés comme dans un filet au milieu d'Etats étrangers, notre Commerce, nos besoins seroient à la merci de nos voisins, & vous sentirez sans peine, que victimes de tous les maux qui pourroient affliger la République voisine, nous ne profiterions d'aucuns de ses soulagement, & qu'après avoir gémi quelque tems sous l'anarchie, la foiblesse, l'impuissance, l'humiliation & le deshonneur de n'avoir pas sû raisonner, nous devrions finir, après nous être déchirés & ruinés, par nous prosterner devant la Nation Française, pour obtenir, comme une grace, une réunion dont elle nous sauroit gré aujourd'hui, & qui nous éviteroit tous les maux que je viens de vous retracer.

Cette réunion, Citoyens, est seule capable de vous tirer de l'état de désorganisation où vous êtes plongés, dans lequel vous vivriez long-tems encore, si, livrés à tous les partis, vous espériez monter un Gouvernement ; elle vous offre une force armée, un état de sûreté & de tranquillité intérieure, une législation civile & criminelle qui n'a pas rencontré un critique de bonne foi ; elle vous offre les fruits de la Liberté dans un instant où les fondemens sont inébranlables, lorsque la France a dû lutter & s'épuiser pendant quatre ans pour parvenir au point actuel.

On a jetté dans vos ames la terreur touchant les Assignats ; je sens avec vous les malheurs publics & particuliers qu'entraineroit leur introduction au pair dans la Belgique ; mais, Citoyens, l'injustice n'est pas le partage des vrais Républicains ; ce seroit injurier les représentans d'une Nation aussi généreuse que libre, que de penser qu'ils voulussent la perte de leurs amis. L'équité des Français, leur politique même doivent vous rassurer. La Belgique réunit à cet égard les vœux les plus ardens, ils sont sentis par les Commissaires Français, ils le seront par la Convention Nationale. Vous devez d'ailleurs envoyer à Paris des Députés porteurs de votre

résolution ; chargez-les de solliciter sur les Assignats un Décrêt qui vous tranquilise, & ne doutez pas de réussir.

Voici donc, Citoyens, la proposition que je soumet à votre décision & dont le Procès Verbal sera tenu en propres termes.

Le Peuple de la Ville de Tournay & Banlieue, duement convoqué par affiches, cris publics, & son de trompe dans l'Eglise de St. Martin, en conséquence des Décrêts des 15, 17 Décembre 1792, & 31 Janvier 1793, déclare de se réunir à la France pour ne faire avec elle qu'une seule & unique République.

Nomme les Citoyens, N. N. & N. pour porter cette Déclaration unanime à la Convention Nationale & en demander l'acceptation & le Décrêt.

Charge au surplus lesdits Députés de solliciter de la justice de la Convention Nationale des appaisemens qui calment la terreur que l'on a jetté dans les esprit sur le mode d'introduction des Assignats dans la Belgique, pour la liquidation des affaires antérieures à la Réunion décrêtée; & sur celui de la liquidation des dettes des Administrations Belges.

Il est ainsi signés, HOUZÉ, Président, BONAVENTURE, Secrétaire & J. B. DEZAU, Secrétaire.

De l'Imprimerie de H. HURÉ, près le Pont-de-Fer, à Tournay.

f23

révolution ; chargées de solliciter sur les Assignats un Décret qui vous tranquillise, et ne [illegible] pas de [illegible].

Voici donc, Citoyens, la proposition que je soumets à votre décision & dont le Procès-Verbal sera tenu en propres termes.

Le Peuple de la Ville de Tournay & Banlieue, [illegible] con-que ont [illegible], [illegible], & sont [illegible] trouvés dans l'église de St. Martin, en conséquence des Décrets des 15, 17 Décembre 1792, & 31 Janvier 1793, déclare de se réunir à la France pour ne faire avec elle qu'une seule & unique République.

Nomme les Citoyens, N. N. & N. pour porter [illegible] Déclaration unanime à la Convention Nationale & en demander l'acceptation & le Décret.

Charge au surplus lesdits Députés de solliciter de la justice de la Convention Nationale des supplémens qui calment la terreur que l'on a jeté dans les esprits sur le mode d'introduction des Assignats dans la Belgique, pour la liquidation des affaires antérieures à la Réunion décrétée; & sur celui de la liquidation des dettes des Administrations Belges.

Il est ainsi signé, [illegible], Président, [illegible], Secrétaire & J. B. Dezau, Secrétaire.

De l'Imprimerie de H. Hurez, près le Pont-de-Fer, à Tournay.